

**CONSEIL MUNICIPAL****Procès-verbal de la séance du 14 novembre 2013 à 20h30**

---

<b>Présidence</b>	M.	D. Nicole
<b>Présents</b>	Mmes	C. Chiriatti, C. Di Stasi, J. Malbaski, A. Mathys, R. Selitrenny Flores
	MM.	Y. Bischofberger, C. Brülhart, E. Fillet, T. Hunziker, L. Luisoni, F.-R. Mahrer, B. Riedweg
<b>Excusé</b>	M.	F. Baroz
<b>Absent</b>	MM.	C. de Meyer, R. Madarasz
Monsieur G. Marti, Maire, Messieurs G. Garnier et N. Nussbaum, Adjoint, assistent à la séance.		

---

**Ordre du jour**

1. Prestation de serment d'un nouveau conseiller municipal
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 octobre 2013
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Mairie
5. Communications des Présidents de Commissions
6. Décisions de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC
7. Vote du budget 2014
8. Propositions individuelles et questions

**1. Prestation de serment d'un nouveau conseiller municipal**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le courrier du service des votations et élections validant l'élection de Monsieur Thierry Borel-Jacquet n'est pas encore parvenu en Mairie. Par conséquent, Monsieur Borel-Jacquet est contraint d'attendre la prochaine séance du Conseil municipal pour prêter serment.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 octobre 2013**

Aucune remarque n'étant apportée, le procès-verbal est accepté par 11 voix pour et 1 abstention.

**3. Communications du Bureau**

Aucune communication du Bureau.

**4. Communications de la Mairie**

Le Président passe la parole à Monsieur le Maire.

**Aménagement rue de Graman, entre rue de Frémis et route de Presinge**

L'autorisation de construire en lien avec ce projet est parvenue en Mairie le 7 novembre 2013.

En tenant compte d'un délai de recours d'un mois et des congés de fin d'année, Monsieur le Maire espère ouvrir ce chantier dans la 2ème quinzaine de janvier 2014.

Une première étape, la réfection des seuils de la route de Cornière, contenue dans cette même autorisation sera probablement réalisée encore sur 2013.

Une information spécifique sera transmise à l'ensemble de la population.

Ces travaux nécessiteront la déviation du trafic venant de la route de Presinge, par la rue de Graman, vers la route des Brolliets. Pour permettre une plus grande fluidité et sécurité au carrefour avec la route de Jussy, un giratoire provisoire sera créé à cet endroit. Ces mesures de chantier intéressent la

Direction générale de la mobilité, qui va réaliser une étude du trafic pendant cette période afin d'évaluer la solution proposée par la commune découlant de l'étude circulation.

### **Madame Anne MAHRER au Conseil national**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les élections du Conseil d'Etat ont déjà des répercussions sur la commune de Puplinge.

Monsieur Antonio Hodgers a démissionné de son poste au Conseil national pour assumer sa nouvelle charge cantonale. Il sera remplacé, à Berne, par Madame Anne Mahrer, que nous félicitons et remercions de porter haut les couleurs de la commune de Puplinge à Berne. Elle retrouvera dans le même hémicycle Madame Céline Amaudruz, ce qui provoquera une «surreprésentation» de la commune de Puplinge au Conseil national.

Afin que la population de la commune puisse féliciter Madame Mahrer, la Mairie organisera prochainement une réception publique en son honneur.

Monsieur le Maire ajoute que cette élection n'était pas prévue dans le budget communal 2013 et que par conséquent cela impliquera un dépassement sur la rubrique comptable regroupant les diverses réceptions publiques organisées par la commune.

### **Prochains rendez-vous**

Monsieur le Maire rappelle que la réception pour l'accueil des nouveaux habitants aura lieu lundi 18 novembre à 19h00 dans la salle du Conseil municipal. Le 19 novembre à 19h00, se tiendra, à la salle de rythmique, une séance participative concernant la création de potagers villageois.

Tous les membres du Conseil municipal sont invités à participer à ces deux soirées.

### **Brenaz 2**

Monsieur le Maire informe que le Grand-Conseil a voté, lors de sa séance du 8 novembre 2013, le crédit pour la construction de Brenaz 2 et l'autorisation de défrichement de la forêt juste au nord.

Le Projet de loi voté est assorti d'une clause d'utilité publique, qui supprime l'effet suspensif d'un éventuel recours contre cette décision. Toutefois, l'Exécutif a transmis ce dossier à un avocat pour qu'il étudie les possibilités de recours et leurs effets.

Monsieur le Maire tiendra informé les membres du Conseil municipal de l'avancée de ce dossier.

Il ajoute qu'il a appris que l'association Bien Vivre à Puplinge a lancé une pétition contre ce projet de loi, avec un délai de retour à la fin de la semaine prochaine.

### **Sortie de législature**

Monsieur le Maire fait remarquer qu'en juin 2014, les élus de la commune entreront dans la dernière année de cette législature. Pour marquer cela et comme prévu dès le début de la législature, une sortie du Conseil municipal est en cours d'organisation.

La date prévue pour le départ sera vraisemblablement le jeudi 12 juin 2014 en début de soirée pour «Budapest», pour une durée de séjour de 3 jours, soit jusqu'au dimanche 15 juin 2014 en soirée. Les détails de ce voyage ne sont pas encore définis, car ils dépendent du nombre de participants.

Monsieur le Maire remercie chaque Conseiller de bien vouloir répondre, d'ici à la fin de la semaine prochaine, au sondage «doodle» que Monsieur Arter va leur faire parvenir.

### **SIG**

Monsieur Marti informe que les communes Arve-Lac doivent élire leurs représentants au Conseil d'administration des SIG en janvier 2014.

Il semblerait que, pour la 1ère fois, plus de candidats se soient annoncés qu'il y a de postes disponibles.

Les Conseillers municipaux vont donc recevoir un courrier relatif à cette élection et il les encourage vivement à faire usage de leur droit de vote.

## 5. Communications des Présidents de Commissions

Monsieur Luisoni, Président de la commission de l'aménagement, prend la parole pour informer que dans le cadre du territoire Franco-Valdo-Genevois, Grand-Genève et autres, des assises transfrontalières ont été réalisées et pour lesquelles il a participé, a été édité. Un résumé des rencontres participatives et les différents débats sur différentes questions, notamment le logement, la fiscalité, la mobilité, la divergence. Monsieur Luisoni distribue un exemplaire à chaque Conseiller.

## 6. Décisions de l'ACG – Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC

Monsieur le Président informe que l'Association des Communes Genevoises a décidé, à l'unanimité, d'attribuer, en 2014, 900'000,- CHF à l'aide sportive par l'intermédiaire du Fonds intercommunal.

Cette décision étant soumise au droit de véto des Conseils municipaux, Monsieur le Président demande si un Conseiller souhaite s'exprimer à ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, le conseil municipal ne souhaite pas faire valoir son droit de véto.

## 7. Vote du Budget 2014

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Nussbaum, Adjoint.

Monsieur Nussbaum informe l'Assemblée que suite à sa présentation de budget 2014, lors de notre séance du 31 octobre 2013, les conseillers municipaux ont eu deux semaines pour étudier le budget 2014 et poser des questions à l'Exécutif et au secrétariat de la Mairie avant la procédure d'approbation de ce soir.

Aucune question n'est parvenue en Mairie jusqu'à ce jour.

Trois délibérations doivent être votées ce soir, la première concerne les indemnités allouées en 2014 au Maire et aux Adjoints, la seconde concerne la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2014 et la troisième concerne l'approbation du budget de fonctionnement annuel 2014, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

### Proposition du Maire relative aux indemnités allouées en 2014 au Maire et aux Adjoints :

Monsieur Hunziker, Président de la commission des finances, prend la parole et informe l'Assemblée que la commission des finances, dans sa séance du 28 octobre 2013, a préavisé favorablement et à l'unanimité cette proposition.

Monsieur le Président prend la parole et fait savoir que le Grand-Conseil a voté une indemnité absolument ahurissante alors que les budgets de l'Etat sont au plus bas. Cela donne un mauvais signal par rapport à 2014.

Monsieur Riedweg répond que pour lui, il s'agit d'une fausse augmentation car jusqu'à présent les jetons de présence n'étaient pas soumis à l'impôt. Dès 2014, cette augmentation de 25% sera soumise à l'impôt, en ce qui le concerne, personnellement, il payera plus d'impôts que ne lui rapportera les 25% d'augmentation des jetons de présence.

Monsieur Luisoni souhaite spécifier que contrairement au Grand-Conseil, les membres de notre Exécutif ne touchent pas de jetons de présence mais une indemnité qui n'est pas élevée par rapport à la charge de travail que représente cette tâche.

La parole n'étant plus souhaitée, Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur la proposition ci-dessus et procède au vote.

Vu le projet de budget pour l'année 2014,

vu le rapport de la commission des finances du 28 octobre 2013,

vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide

par 12 voix pour, soit à l'unanimité,

de fixer les indemnités allouées à l'Exécutif à CHF 90'000.-

de porter cette somme sur la rubrique budgétaire 2014 suivante :

0200.300.00 Indemnités Maire et Adjoints

Proposition du Maire relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2014 :

Monsieur Hunziker, Président de la commission des finances, prend la parole et informe l'Assemblée que la commission des finances, dans sa séance du 28 octobre 2013, a préavisé favorablement et à l'unanimité cette proposition. Il ajoute que cette taxe reste inchangée depuis plusieurs années.

La parole n'étant plus souhaitée, Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur la proposition ci-dessus et procède au vote.

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, sur proposition du Maire,

le Conseil municipal décide par 12 voix pour, soit à l'unanimité, de

1. de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2014 à CHF 30,-

Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2014, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Nussbaum, Adjoint.

Monsieur Nussbaum informe l'Assemblée que suite à la séance du Conseil municipal du 31 octobre 2013, deux informations sont parvenues à la Mairie, ce qui amène l'Exécutif à proposer ce soir à l'Assemblée, des amendements au budget proposé soit,

1. Le club des aînés de Püplinge a informé la Mairie d'un besoin financier de 5'000,- CHF pour 2014, non couvert par les cotisations des membres et la participation financière de chacun aux diverses activités. Sous la rubrique 5802.313.00 il avait été inscrit 3'200,- CHF dont 2'500,- CHF pour le club des aînés. Afin de pouvoir monter cette aide à 5'000,- CHF, il est proposé de faire un transfert entre les rubriques 3000.365.00 et 5802.313.00 pour permettre le bon fonctionnement du club des aînés.
2. Le Conseil d'Etat a annoncé, le 6 novembre 2013, que les cotisations pour les allocations familiales seraient augmentées de 0,04 % en 2014. Cette augmentation a été répercutée sur les rubriques de charges 303.00, liées aux assurances sociales. Cela provoque une augmentation des charges de 672,- CHF, ramenant un excédent de revenu à 203,- CHF.

Des amendements sont proposés suite à la commission des finances, sur proposition à la commission de la solidarité, de réduire la subvention aux institutions culturelles de 51'000,- CHF à 48'500,- CHF et d'augmenter l'aide humanitaire au tiers monde de 50'000,- CHF à 55'000,- CHF.

Il y aurait également une proposition, non soumise par l'Exécutif mais qui tient compte des allocations familiales qui serait à la fois d'attribuer 2'500,- CHF aux aînés et 5'000,- CHF supplémentaires à la commission solidarité mais par contre cela ferait baisser les subventions aux institutions culturelles, les ramenant à 46'000,- CHF ce qui serait bien en dessous de ce qui a été mis au budget les années précédentes. A ce titre-là, l'Exécutif ne soutient pas cette variante.

Monsieur Nussbaum informe que l'Exécutif communal propose que le Conseil se prononce sur chacun de ces deux amendements.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le premier amendement lié à l'augmentation du taux de la part patronale pour les allocations familiales.

Par 12 voix pour, soit à l'unanimité, l'Assemblée accepte que les corrections liées à l'augmentation du taux de la part patronale pour les allocations familiales soient prises en compte dans le budget 2014, cet élément augmentant les charges communales de 672,- CHF.

Monsieur Hunziker, Président de la commission des finances, informe l'Assemblée qu'il était favorable à l'augmentation de 5'000,- CHF du poste solidarité 5800.367.00. Aujourd'hui il apprend que club des aînés a besoin d'une subvention supplémentaire de 2'500,- CHF et cette somme ajoutée

«plomberait» grandement la subvention aux institutions culturelles et cela serait une partie dommageable pour la vie de la commune.

Monsieur Nussbaum propose d'entrer en matière ou non sur la subvention au club des aînés et à l'augmentation du budget de la commission de la solidarité, non pas sur le montant, mais sur le principe.

Monsieur Luisoni n'est pas convaincu par la méthode. Il enseigne la négociation et la négociation point par point n'est parfois pas la meilleure. Il vaut mieux négocier par paquet en discutant sur la globalité des choses. Il serait favorable de lancer la discussion sur les différentes alternatives pour ensuite faire voter les différents choix. Monsieur Bischofberger est d'accord et ajoute que l'on peut aussi faire un effort de synthèse et de globalisation.

Monsieur Mahrer demande pourquoi cela devrait être le poste «Culture» qui devrait être préterité alors que l'on pourrait prendre sur un autre poste. Il pense notamment aux postes portant des imprécisions et invariations de coûts. Aujourd'hui la solidarité, ce n'est pas de gratter frs 5'000,- sur le budget, mais c'est une intention, c'est une question de principe, ce sont des projets. 5'000,- CHF de plus pour la solidarité cela signifie que Puplinge reste dans la hauteur du 1% de son budget qu'elle octroie à la solidarité. Par conséquent, avant de diminuer le budget de la culture, Monsieur Mahrer souhaite que l'Assemblée délibère sur «y a-t'il d'autres postes qui pourraient se répartir 5'000,- ?»

Monsieur Nussbaum rappelle le contexte à Monsieur Mahrer. Cette somme a été prise sur la culture lors de la commission des finances du 28 octobre 2013, à laquelle avaient été conviés tous les Présidents des commissions.

Monsieur Luisoni informe que la commission a contesté la somme de 5'000,- CHF attribuée pour un feu d'artifice en l'honneur de l'entrée de Genève dans la Confédération. Il a été clairement dit que la commission ne voulait pas que cette somme parte en fumée. Lors de la commission des finances, la proposition a été acceptée à la majorité des deux tiers. Il y avait 3 membres, deux ont voté oui et un non.

Monsieur Marti complète la discussion en informant que lors de la commission des finances, le budget du club des aînés n'avait pas été reçu et par conséquent cette somme n'était pas connue. La demande de subvention a été reçue après la préparation du budget. Le travail de ce club est considérable et exceptionnel. Il recommande vivement le Conseil municipal de voter l'amendement pour le budget du Club des aînés.

Monsieur Hunziker rappelle que les 10'000,- CHF d'augmentation de budget pour la culture représentent 5'000,- CHF de budget supplémentaires pour l'organisation du 1<sup>er</sup> août 2014, calculés sur les coûts effectifs de 2012 et 5'000,- CHF, en plus, pour le feu d'artifice ou d'autres possibilités afin de fêter le bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération.

Monsieur Garnier ajoute que le pourcentage du budget annuel que l'on donne à la Solidarité est déjà considérable et déjà très au-dessus de la moyenne des communes genevoises. C'est déjà un signal fort et surtout s'il est mis en rapport avec la capacité financière de la commune.

Monsieur Luisoni ajoute que ce pourcentage, qu'il augmente ou non, ne changera pas le montant des impôts des contribuables de la commune. La question est de savoir s'il y a une volonté d'augmenter le budget de la solidarité et de voir si dans les objets importants, dans lesquels nous avons une marge de manœuvre, on peut ponctionner ces sommes d'argent sans avoir à les prendre sur le budget de la culture.

Monsieur le Président trouve dommage de déduire à la culture car on touche directement nos habitants pour le donner à des habitants du tiers monde. Les habitants paient leurs impôts sur la commune et sont en droit d'obtenir quelque chose.

Monsieur Nussbaum ajoute que l'idée n'était pas de réduire les subventions aux activités culturelles mais de ne pas octroyer une somme de 5'000,- CHF pour un feu d'artifice au 1<sup>er</sup> août 2014.

Monsieur Luisoni informe l'Assemblée que si l'on regarde le budget pour l'aide sociale communale, 120'000,- CHF et le budget de 55'000,- CHF pour l'aide extérieure, soit la solidarité, les gens touchés au tiers monde sont beaucoup moins bien lotis que les situations sociales de notre commune. Selon lui, ce n'est pas pareil mais cela a du sens en termes d'effort. Il serait très heureux de pouvoir augmenter ce pourcentage afin d'atteindre le taux symbolique du 1%.

Madame Chiriatti ne souhaite pas voter en groupe. La somme actuelle de 50'000,- CHF est déjà importante. Elle fait constater que la moitié du budget de la commission de la solidarité n'a pas encore été octroyé à ce jour. Comparer les puplingeois et les habitants du tiers monde n'est pas cohérent.

Monsieur Mahrer répond que l'on ne peut pas comparer les Philippines et les Puplingeois. Le ciel n'est pas tombé sur le toit des puplingeois. Le message que l'on donne est que le pourcentage donné au tiers monde stagne depuis plusieurs années. Il n'y a pas que les coûts de l'immobilier et des prestataires qui doivent augmenter.

Monsieur Hunziker, Président de la commission des finances fait un petit résumé de la situation à l'Assemblée afin de soumettre les amendements au vote.

Monsieur le Président reprend la parole et soumet au vote les deux amendements relatifs à l'augmentation des dépenses du budget.

Avec 12 voix pour, l'Assemblée accepte l'amendement de l'Exécutif proposant d'augmenter de 2'500,- CHF à 5'000,- CHF la subvention en faveur du club des aînés pour leur fonctionnement 2014.

Par 9 voix pour et 3 contre, l'Assemblée accepte l'augmentation de budget de la commission la solidarité, pour l'aide humanitaire au tiers monde pour un montant de 5'000,- CHF faisant passer le budget de 50'000,- CHF à 55'000,- CHF.

Monsieur le Président informe l'Assemblée que dès à présent la somme de 7'500,- CHF doit être prise sur une ou plusieurs rubriques du budget 2014 afin de ne pas présenter un budget déficitaire.

Après discussions, Monsieur le Président propose à l'Assemblée que la somme de 2'500,- CHF soit enlevée sur la rubrique de la culture (3000.365.00 subventions aux activités culturelle). Par 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, cette proposition est acceptée.

Avec l'accord de Monsieur Luisoni, en charge du projet «Agenda 21», Monsieur le Président propose à l'Assemblée que la somme de 5'000,- CHF sur la rubrique (7900.318.00 étude / Agenda 21) soit enlevée.

Par 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, cette proposition est acceptée.

Monsieur Mahrer remercie les personnes qui ont voté et celles qui auront un surcroît de travail par rapport à ces changements.

Monsieur le Président lit la délibération relative au budget de fonctionnement 2014, au taux des centimes additionnel ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur la proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2014, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter ;

Vu le budget administratif pour l'année 2014 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de 5'728'919,- CHF aux charges et de 5'729'122,- CHF aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 203,- CHF,

attendu que l'autofinancement s'élève à 604'818.- CHF, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de 604'615,- CHF, et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de 203,- CHF,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2014 s'élève à 46 centimes,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2014 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de 7'522'397,- CHF aux dépenses et de 1'546'000,- CHF aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à 5'976'397,- CHF,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 604'818,- CHF, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de 5'371'579,- CHF,

vu le rapport de la commission des finances du 28 octobre 2013,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1, lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide

par 12 voix, soit à l'unanimité

1. D'approuver le budget de fonctionnement présentant un montant de 5'728'919.- CHF aux charges et de 5'729'122,- CHF aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 203,- CHF.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2014 à 46 centimes.
3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2014 à 100 centimes.

#### **8. Propositions individuelles et questions**

La parole n'est pas demandée.

Le Président déclare la séance close. Il est 22 heures.

---

Le Président :

Didier NICOLE

Le Vice-président :

Thomas HUNZIKER

Le Secrétaire :

Patrick ARTER